

MOTION

FIXER LE TAUX DIRECTEUR

Le Conseil exécutif est chargé de déposer l'initiative cantonale suivante :

- Afin d'encourager de manière significative les investissements pour isoler les bâtiments et installer des capteurs solaires thermiques, le Conseil Exécutif propose à la Confédération d'inviter la Banque nationale à fixer un taux directeur de 0,4% (taux du Libor actuel) sur une durée fixe de 10 ans.

Développement :

23,5 % de l'énergie consommée en Suisse est consacrée au chauffage et à la production d'eau chaude. Nous connaissons parfaitement les moyens de réduire au moins de moitié cette consommation, en isolant mieux les bâtiments et en produisant une grande partie de l'eau chaude avec l'énergie solaire.

Les investissements nécessaires sont très profitables puisqu'ils donnent du travail à des entreprises locales et qu'ils réduisent durablement notre dépendance au pétrole étranger. Malheureusement, on se dispute entre tenants des subventions étatiques et ceux qui veulent faire porter le fardeau aux locataires. Le projet est ainsi voué à l'échec.

Il y a pourtant une solution simple qui profite à tout le monde. La crise fait baisser les taux hypothécaires aux environs de 1,8 %, soit 1800 francs par an pour un investissement de 100'000 francs. Le problème vient de l'incertitude. En effet, ces taux bas ne sont garantis que pour des durées entre trois mois et deux ans. Pour lever cette incertitude, il suffirait que la Banque nationale fixe un taux directeur de 0,4% (taux du Libor actuel) sur une durée fixe de 10 ans, réservé aux investissements pour isoler les bâtiments et installer des capteurs solaires thermiques. Les intérêts pourraient être reportés sur les charges de chauffage, qui baisseraient tout de même à cause de la forte réduction de consommation. L'Etat n'aurait pas à dépenser d'argent pour des subventions, les propriétaires amélioreraient leur immeuble en ne payant qu'un faible intérêt pendant dix ans et les locataires verraient leurs charges de chauffage baisser.

La réduction des frais de chauffage permettrait donc aux propriétaires de couvrir les intérêts de l'emprunt.

Pour les immeubles locatifs, on pourrait envisager une répartition 50 % - 50% de cette réduction de coûts entre le propriétaire et les locataires.

L'urgence est demandée

Motifs :

L'intérêt de la population pour les économies d'énergie est grandissant ; les propriétaires souhaitant isoler leur habitation ou installer des capteurs solaires thermiques sont de plus en plus nombreux ; toutefois, les démarches administratives sont si fastidieuses, si complexes et la liste d'attente si longue, que les personnes pourtant prêtes à investir se découragent.

Le temps presse et il est absolument nécessaire de trouver un moyen simple pour qu'enfin des progrès significatifs et rapides soient faits dans le domaine des économies d'énergie et de la promotion des énergies renouvelables.